

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/03/33

Objet : 33 - Signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain dans le cadre du feu d'artifices de la foire des Rogations le samedi 16 mai 2026

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un feu d'artifices le samedi de la Foire des Rogations

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain avec M. Jean-Claude ROGER – 11, rue du square de la Besnardière à Vire Normandie (14500), dans le cadre du feu d'artifices de la Foire des Rogations qui aura lieu le samedi 16 mai 2026, et ce pour un montant de 400 €.

Fait à Vire Normandie, le 9 mars 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260310-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/03/33 du 9 mars 2026

